

bpost

PB-PP | B-92730
BELGIE(N)-BELGIQUE

Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - N° 158 - 2^e trimestre 2018 - P 202 391

Editorial

Certains d'entre vous se souviendront du dépit qui était le nôtre, l'an dernier, de voir le Secrétaire d'Etat à l'Asile et aux Migrations dénoncer abruptement la Convention Accueil qui nous liait depuis dix-sept ans à Fedasil. Le couperet tombait au 30 juin et aucune possibilité de dérogation n'était envisageable. Toutes les familles que nous hébergions (à l'exception de Syriens que nous avons pu conserver comme locataires) ont été contraintes de partir. Certains ont décroché avant l'échéance un titre de séjour qui leur a permis de s'installer, d'autres ont été réorientés par Fedasil ailleurs dans le réseau. Une décision lourde d'implications pour certaines familles contraintes de mettre à l'épreuve, une fois de plus, la capacité d'adaptation de leurs enfants. « Bon an, mal an », on peut dire que l'opération s'est déroulée sans heurt majeur, ce qui n'a pas toujours été le cas chez les autres partenaires.

Le CIRE (dont nous sommes partenaire) a réussi à négocier avec Fedasil une nouvelle Convention qui redéfinit notre mission. Nous sommes désormais affectés à l'hébergement et à l'accompagnement de personnes gravement malades et de Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MENA).

Sans nier que ce nouveau projet présente des aspects fort inconfortables, nous avons accepté de nous engager dans ce qui nous apparaissait comme un défi. La Maison d'Accueil Dominique Pire qui, à l'origine, était un home pour

déplacés âgés accueille aujourd'hui des jeunes gens plein de vie. Ils viennent de pays forts différents du nôtre – d'Afghanistan pour la plupart – et ont souvent derrière eux un passé émaillé d'épreuves accumulées. Ils ont voyagé seuls, pendant des mois voire des années, et se retrouvent en institution à un âge où on éprouve le besoin de se confronter à des limites. D'autant qu'ils ne voient pas toujours distinctement les perspectives que la Belgique leur offre ni les obligations que leur nouveau statut implique. Les accueillir avec bienveillance, les amener à percevoir combien le respect d'un « cadre » peut être équilibrant et les accompagner vers l'autonomie – en quelques mois seulement – est une responsabilité que nous prenons très au sérieux. Nous avons demandé à l'équipe éducative de nous expliquer dans ce numéro comment elle œuvre à cet objectif.

Anne-Françoise Bastin

Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

BE41-0000-0756-7010

AIDE AUX PERSONNES DEPLACÉES

**Rue Jean d'Outremeuse, 93
4020 LIEGE**

Le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entre en application dans toute l'Europe. Ce règlement a pour but de protéger vos données personnelles, c'est-à-dire toutes les informations qui permettent de vous identifier (nom, prénom, adresse).

Aide aux Personnes Déplacées gère une base de données permettant de vous envoyer des informations sur nos activités. Son contenu n'est ni prêté, ni loué, ni donné.

Pour répondre aux attentes de ce règlement, nous sollicitons votre consentement pour continuer à vous envoyer nos trimestriels.

Sans réponse de votre part, nous considérerons que vous acceptez que votre inscription reste active.

Si vous souhaitez qu'il en soit autrement, nous vous invitons à nous adresser un courrier,

soit à Aide aux Personnes Déplacées, Rue Jean d'Outremeuse, 93/1 – 4020 Liège

**ou par e-mail :
administration@apdasbl.be**

Avec
le soutien de la



Wallonie

Avec le soutien de la Wallonie

Maison d'Accueil de Braine-le-Comte 8 jeunes en route vers l'autonomie...

Cela fait maintenant un an que la nouvelle Convention « accueil » est entrée en vigueur, nous plongeant dans un projet qui, dès l'origine, s'est profilé comme un véritable défi : l'hébergement et l'accompagnement vers l'autonomie de MENA (Mineurs Etrangers Non Accompagnés) bénéficiaires d'une protection internationale. Travailler dans une perspective interculturelle n'est certes pas nouveau pour nous mais nous n'avons jusqu'ici pas approché d'aussi près les problématiques que présente un public d'adolescents ayant affronté seuls les affres de l'exil.

Depuis septembre 2017, la Maison d'Accueil Dominique Pire met à la disposition de Fedasil huit places d'accueil pour MENA « en phase 3 » (voir encadré).

La mission qui nous est confiée est :

- de développer leur autonomie et de renforcer leurs compétences à prendre soin d'eux-mêmes ;
- de faciliter la transition vers une installation autonome ;
- de favoriser leur intégration et leur participation dans la société.

Ce nouveau projet a été minutieusement préparé pendant plusieurs mois : rencontres avec des professionnels de structures similaires, réflexions sur les pratiques, élaboration d'un projet pédagogique et d'une méthodologie de travail.

Un premier jeune a posé sa valise en septembre et aujourd'hui, huit adolescents sont répartis dans nos quatre appartements.

Pour encadrer ce projet et répondre adéquatement aux spécificités liées à ce nouveau public, l'équipe s'est agrandie et compte actuellement une assistante sociale/coordinatrice pédagogique, Anne ; deux éducateurs, Guillaume et Jordan et un économiste/gestionnaire technique, Steve.



Les différentes phases dans l'accueil des MENA

1^{re} phase : Observation

Dans un premier temps, les jeunes sont accueillis dans un Centre d'Orientaion et d'Observation (COO).

Le but de ce premier accueil est double. Le Service des Tutelles va d'abord vérifier si le jeune est effectivement non accompagné et mineur. Ensuite, il va établir une première esquisse de profil social, médical et psychologique du jeune (observation). Le but est de déceler les éventuelles vulnérabilités du jeune afin de pouvoir l'orienter vers la structure d'accueil la plus adaptée à ses besoins.

2^e phase : Stabilisation

Après deux à quatre semaines passées dans un COO, le jeune est aiguillé vers une structure d'accueil collective. Les jeunes y séjournent dans un groupe de vie autonome, encadrés par équipe d'accompagnateurs et d'éducateurs. Ils sont accompagnés dans leur parcours scolaire et préparés progressivement à plus d'autonomie.

3^e phase : Autonomie accompagnée

Les jeunes dont la demande d'asile a été acceptée peuvent être orientés vers la 3^e phase d'accueil au sein d'une structure comme la nôtre, à condition d'être âgés de plus de 16 ans et d'être suffisamment autonomes.

Les jeunes bénéficient de plus de liberté et d'autonomie, mais bénéficient toujours de l'accompagnement nécessaire.

Le quotidien à Braine-le-Comte...

Guillaume nous parle de son vécu après sept mois de fonctionnement...

Qui sont les MENA hébergés à la maison et quel est leur parcours ?

Actuellement, nous accueillons sept Afghans et un Somalien. Ils ont entre 16 et 18 ans. Pendant leur procédure, ils étaient hébergés en Centre FEDASIL. Ils ont obtenu un statut de réfugié ou une protection subsidiaire et sont orientés vers notre structure pour se préparer à vivre seul, en principe dès l'âge de 18 ans.

La manière dont la vie s'organise à la Maison d'Accueil est toute nouvelle pour eux puisque, au Centre, ils ont été complètement pris en charge. De plus, ils arrivent chez nous au terme d'une longue attente du verdict du CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides). Une période angoissante qui succède à un voyage d'exil souvent très éprouvant. Quand on les accueille, ils commencent donc seulement à « déstresser ».

Il est donc primordial d'installer une relation de confiance, dont ils sont d'ailleurs très demandeurs : ils se livrent facilement, échangent beaucoup avec l'équipe éducative.

Mais il est également essentiel de leur faire comprendre que ce titre de séjour, assorti d'un soutien financier, n'est pas une fin en soi ; que tout ne va pas tomber du ciel et qu'ils vont devoir faire des efforts : apprendre à gérer leur budget, trouver un logement, s'occuper de démarches administratives, préparer leurs repas... et construire un projet de vie.

Comment se passent les journées à la Maison d'accueil ?

L'équipe est présente 5 jours/semaine en journée et un numéro de téléphone est accessible 7 jours/7, 24h/24 en cas d'urgence. Dès l'arrivée d'un jeune, nous l'accompagnons faire les courses, ce qui nous

donne une première idée de son degré d'autonomie dans la gestion de l'argent, ainsi que de sa capacité à préparer un repas correct. Et donc de travailler l'un ou l'autre aspect de façon individualisée. On procède également à l'état des lieux de l'appartement qu'il va occuper, tout comme il aura à le faire lorsqu'il louera lui-même un logement.

Les quatre appartements disposent de deux chambres individuelles, d'une cuisine et d'une salle de bain commune dont nos MENA doivent assurer l'entretien. Chaque jeune dispose d'un budget de 70€/semaine pour se nourrir, se déplacer, financer ses loisirs... Les montants sont fixés par FEDASIL. Nous leur allouons 80€ supplémentaires tous les 6 mois pour l'achat de vêtements.

Comme la plupart sont scolarisés (en DASPA, ou en CEFA), nous sommes disponibles pour les aider à faire leurs devoirs. Nous les aidons également dans diverses démarches comme par exemple trouver un club sportif ou visiter un appartement lorsque la sortie se profile.

Le mercredi après-midi est consacré à des activités « éducatives » : rencontre avec des services sociaux, visite d'une caserne de pompiers, initiation aux premiers secours... ou à des activités culturelles, sportives.

Les jeunes prennent parfois leurs repas ensemble et partagent un même engouement pour le criquet...

Avez-vous rencontré des difficultés ?

Les rapports qui nous viennent des centres sont laconiques. Nous avons même la sensation que des informations nous sont sciemment cachées. Afin d'adapter au mieux son accueil,



nous avons décidé d'aller rencontrer le jeune dans son centre avant son arrivée pour faire connaissance, présenter notre structure et établir un contact avec le référent. Mais même dans ces conditions nous restons insatisfaits de la manière dont on nous passe le relais.

Pour le reste, oui, reconnaissons-le, les difficultés ne manquent pas. Nous sommes par exemple confrontés à un jeune déscolarisé, fort déprimé, incapable d'autonomie. Nous avons demandé à ce qu'il puisse rester 6 mois de plus chez nous mais les progrès sont lents et on ne peut que craindre le jour où il devra sortir. Nous ne sommes pas mandatés pour assurer le suivi des jeunes au-delà du programme et quand bien même nous déciderions de laisser la porte ouverte, qui sait où ces jeunes s'installeront ?

Le positif ?

Tous ont un titre de séjour et nous ne sommes plus, comme dans l'ancienne Convention, en proie à l'enjeu du titre de séjour. Ici, on est dans un projet d'intégration, de construction.

Nous sommes assistés dans notre démarche par des bénévoles qui apportent une réelle plus-value au projet. De belles rencontres se font. Aussi, contrairement aux adolescents belges que j'ai côtoyés dans le cadre d'autres emplois, ces jeunes sont très curieux, très avides de comprendre comment les choses fonctionnent ici. L'échange est réel.

Témoignages :

« Depuis que je suis arrivé à la Maison, je me sens beaucoup plus calme, moins énervé que dans mon ancien Centre. La vie en communauté n'est pas toujours facile, il y a parfois des disputes car on est tous différents. Dans les grands centres, on n'est jamais seul, même quand on a besoin de repos. Ici, je peux me détendre et me mettre au repos quand j'en ai besoin. Je me sens très bien à la Maison d'Accueil et je peux continuer ma scolarité avec l'aide des éducateurs et des bénévoles. »
A ...

« Ce qui me plaît ici à la Maison d'Accueil, c'est que je peux enfin cuisiner. Quand j'étais en Afghanistan, je faisais la cuisine avec ma maman et aujourd'hui j'essaie de reproduire ce qu'elle préparait. Dans mon ancien Centre je ne pouvais pas cuisiner, tout était déjà préparé, et je n'aimais pas toujours ce qu'on nous proposait. Aujourd'hui je peux faire mes plats moi-même et je peux faire découvrir ma cuisine à d'autres jeunes et aussi aux éducateurs. »
M...

« Ici, à la Maison d'Accueil, j'apprends beaucoup de choses sur la Belgique et ce qu'il faut savoir pour pouvoir vivre seul. J'ai beaucoup aimé l'activité que mes éducateurs ont organisée avec une assistante sociale du CPAS car je commence à comprendre comment les services fonctionnent. Avant, je n'avais aucune idée de ce système. J'ai également appris l'importance d'avoir une mutuelle. Les éducateurs m'apprennent à remplir des documents administratifs. Ce n'était pas facile la première fois car il y avait beaucoup de choses à remplir mais avec leur aide, je pourrai me débrouiller quand je vivrai seul. » Z...



Siège social :

Aide aux Personnes Déplacées
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1
4020 LIEGE
Tél. : 04/342 06 02
e-mail : administration@apdasbl.be
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN : BE41 0000 0756 7010)

BIC : BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN : BE36 2400 2970 9181)

BIC : GEBABEBB)

En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine

59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050)

BIC : PSSTFRPPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086)

BIC : NORDFRPP)

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Compte C.C.E. Luxembourg :

1000/1457/2

(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000)

BIC : BCEELULL)

En Grande-Bretagne :

Father Pire Fund :

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD – A/C 50361976

(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76)

SWIFT BIC : BARCGB22)

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable :
Régine Thiébaud